

Le 12 juillet 2024

Madame, Monsieur

Voici quelques informations relatives à la prochaine rentrée scolaire en classe de :

## **1ère Pro SAPAT**

**Rentrée le mardi 5 septembre de 8h25 à 16h35**

**Cette année, les élèves auront cours lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h25 à 16h35, et le mercredi de 8h25 à 11h25 dès le mercredi 4 septembre.**

**Il y aura également 4 mercredis après-midi pour valider le SST (diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail) obligatoire en 1<sup>ère</sup> bac pro (planning communiqué à la rentrée).**

Les élèves recevront le jour de la rentrée toutes les informations relatives à l'organisation de l'année scolaire, ensuite les cours commenceront dans la journée. **Les certificats de scolarité** seront donnés à la rentrée sous réserve que **le dossier d'inscription soit complet.**

**Pour les parents, un accueil sera organisé le 05 Septembre à 17h** : vous recevrez les informations générales données par la nouvelle chef d'établissement Mme Le Strat, puis vous rencontrerez les 2 professeurs principaux Mmes Bezon et Moya.

**Votre présence est importante pour bien avoir toutes les informations et les consignes de début d'année.**

**Examens** : Il est important que les élèves disposent d'une pièce d'identité officielle et en cours de validité (Carte d'identité ou Passeport). Elle leur sera demandée à chaque épreuve d'examen (CC, examen blanc, épreuves terminales.... Ils devront avoir l'original sur eux en permanence en cours d'année.

Nous travaillons avec l'application ECOLE DIRECTE qui est l'équivalent de PRONOTE.

Les élèves n'auront pas de carnet de correspondance, celui-ci sera dématérialisé.

L'appel sera fait en ligne via l'enseignant et pour les familles le site [www.ecoledirecte.com](http://www.ecoledirecte.com) **vous permettra de suivre la scolarité** de votre enfant au quotidien.

Vous y **trouverez les factures, les notes et le cahier de textes, ainsi qu'une messagerie** qu'il est important de consulter pour être au courant de multiples informations données par cette voie. Attention chaque parent a son propre accès qui est également différent de celui de l'élève.

Des informations pourront également vous être transmises **par sms.**

**Vos codes Ecole Directe sont les mêmes que ceux que vous avez utilisés lors de l'inscription de votre enfant.**

**Attention** : le site n'ouvre que fin Août.

Nous attirons votre attention sur la **nécessité de consulter Ecole Directe régulièrement**, cela relève de votre engagement de parent pour accompagner la scolarité de votre enfant.

## **INFORMATIONS SUR LES STAGES**

Les élèves de 1<sup>ère</sup> Pro devront effectuer **2 stages** dont vous trouverez les dates ci-après. Les professeurs principaux ont informé les élèves de 2<sup>nde</sup> en juin afin qu'ils anticipent les démarches pour le premier stage qui a lieu en janvier 2025. Il est conseillé de réserver ce stage au plus tôt au moyen du **document d'engagement joint**. Les conventions seront établies au retour de ce document.

## La sortie méridienne n'est pas automatique en 1<sup>ère</sup>

Les élèves auront le droit de sortir une fois les conventions de stage signées pour le stage 1 et s'ils en ont l'accord de l'équipe éducative (travail et posture adaptés).

**Objectifs du stage :** comprendre le fonctionnement global de la structure, poursuivre l'acquisition de compétences auprès des usagers de moins de 6 ans ou d'un public fragile, pour des activités des domaines de la restauration, de l'entretien, de l'animation, du soin de confort

- **Après de personnes âgées :** maison de retraite, EHPAD, services hospitaliers de long séjour, aide à domicile avec un agent social ou un aide-soignant (pas une infirmière)
- **Après d'enfants :** maternités, crèches, haltes - garderies, centres aérés, de loisirs, de vacances, ...
- **Après de personnes malades :** services hospitaliers, cliniques, centres de soins
- **Après de personnes handicapées physiques et/ou mentales :** centres de cures thermales, centres de rééducation, de réadaptation, de convalescence, ateliers thérapeutiques occupationnels, ATO, IME, ESAT, CAT, ...

### ATTENTION

- **Interdit :** écoles maternelles, autorisées seulement en classe de 2<sup>nd</sup>e et pour le second stage de terminale (possible en CLAE de moins de 6 ans, si 35h/sem)
- **Pas plus de 2 élèves** par lieu de stage et à la condition exclusive de ne pas être dans le même service
- **Interdit :** secrétariat médical, médecin, infirmier libéraux (accepté pour le second stage de terminale)

## AIDES REGIONALES

La Région Occitanie a mis en place pour les jeunes lycéens et apprentis  
« La Carte Jeune Région »

Cette démarche est à faire par le jeune et sa famille

Rendez-vous sur le site ci-dessous pour prétendre aux aides

(Manuels scolaires, licence sportive, aide aux loisirs, loRDi, aide aux transports...)

<https://sitejeune.laregion.fr/Demander-sa-Carte-Jeune-Region>



## RESTAURATION / FACTURATION

**Le jour de la rentrée tous les élèves prendront le repas à la salle de restauration sauf les externes.**  
Par la suite, 2 repas par semaine devront obligatoirement être pris à la salle de restauration.

**Les élèves ont donc le choix entre les possibilités suivantes :**

FORFAIT ANNUEL	DEMI FORFAIT
4 repas par semaine pris à la salle de restauration	2 repas <b>obligatoires</b> pris à la salle de restauration
608€ pour l'année	304 € pour l'année

**Il ne sera pas possible de changer de forfait en cours d'année pour des questions évidentes de gestion sauf cas particuliers et exceptionnels.**

***Vous avez coché vos repas dans le dossier d'inscription.***

Le forfait annuel d'un montant de 608€ € est calculé sur le nombre de semaines de présence des élèves soit 25 semaines.

Sont décomptées : **les vacances, les périodes de stage, les semaines de révision du bac et 1 semaine pour absences diverses et/ou problème de transport (intempéries).**

En cas d'absence prolongée (au-delà d'une semaine consécutive) pour maladie la semaine vous sera remboursée.

**La facture annuelle ainsi que d'éventuelles factures de restauration seront mise en ligne sur votre espace Ecole Directe.**

**Si vous avez opté pour le prélèvement en 10 fois**, la 1<sup>ère</sup> échéance sera en septembre et la dernière en juin.

L'échéance mensuelle de la totalité des frais sans les aides sociales (bourses) sera de :

- 162.30€ pour les demi-pensionnaires (131.90€ si que 2 repas)
- 101.50€ pour les externes

Le montant des bourses pour les familles concernées viendra en déduction (la commission statue au mois d'Octobre).

**Nous privilégions les paiements par prélèvement automatique, si vous payez par chèque**, merci d'envoyer les chèques groupés en mettant la date d'encaissement souhaitée. (À l'ordre de LEAP Les Buissonnets).

**L'année doit être soldée au plus tard le 31 août.**

En cas de frais supplémentaires (copies, livres, sorties...) ou de réduction exceptionnelle une facture sera émise en fin d'année scolaire ou lors des petites vacances.

**Toute dégradation sera facturée comme il est stipulé dans le règlement intérieur.**

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, n'hésitez pas à nous contacter pour établir un échéancier.

## **PROJETS VOYAGE :**

1- Un voyage **en Irlande** est programmé **pour octobre 2024**.

**Une réunion d'information aura lieu en début d'année scolaire et nous communiquerons dès la rentrée à ce sujet.**

**Attention aux dates de validité de la carte d'identité de votre enfant. Si elle est périmée, faites la demande de renouvellement dès maintenant sinon votre enfant ne pourra pas quitter le territoire.**

**Il faut également demander la carte européenne d'assurance maladie.**

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances d'été !

Nathalie LE STRAT  
Chef D'Etablissement



## **DATES IMPORTANTES A COLLER SUR L'AGENDA**

<b>Réunion d'accueil des parents</b>	5 Septembre 2024
<b>Photo de classe</b>	5 septembre
<b>Réunion de parents du 1<sup>er</sup> Semestre</b>	
<b>Stages des élèves</b>	<p>Du 27 janvier au 22 février 2025 : stage Services aux Personnes Enfants moins de 6 ans, personnes âgées, malades ou handicapées - écoles maternelles interdites ; domicile autorisé</p> <p>Du 19 mai au 14 juin 2025 : stage Services aux Territoires Structures loisirs/culture (médiathèque, salle de spectacle, associations culturelles, ...); Tourisme (office de tourisme, campings, ...); Collectivités territoriales (mairies, communautés de communes, ...), ...</p>
<b>Vacances de Toussaint</b>	Samedi 19 octobre au dimanche 3 novembre 2024
<b>Vacances de Noël</b>	Samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025
<b>Vacances d'hiver</b>	Samedi 15 février au dimanche 2 mars 2025
<b>Vacances de Pâques</b>	Samedi 12 avril au dimanche 27 avril 2025
<b>Pont de l'Ascension</b>	Du jeudi 29 mai au dimanche 1 <sup>er</sup> juin
<b>Journées Portes Ouvertes</b>	8 mars 2025 de 9h à 16h 2 avril 2025 de 14h à 17h 14 mai 2025 de 14h à 17h
<b>Fin des cours (sous réserve d'un parcours complet)</b>	16 juin 2025

## LISTE DES FOURNITURES 1<sup>ERE</sup> BAC PRO :

FRANÇAIS	1 classeur grand format A4, feuilles, surligneurs, répertoire, stylo VERT, romans à la charge des familles commandés par le lycée
EPS	1 survêtement, chaussures de sport à semelles épaisses et souples (à bannir : chaussures sportswear, vans, converses,...) 1 tee-shirt de rechange, cheveux attachés
HIST GEO - ESC	Utiliser les classeurs d'enseignement général et professionnel 1 porte vues de 80 vues
MATHS	1 classeur A4 + pochettes transparentes + 1 compas, 1 équerre, 1 rapporteur, 1 double décimètre
LANGUES	1 porte-vues 150 vues, feuilles simples et feuilles doubles A4 + 1 dictionnaire de poche pour ceux qui font anglais
BIOLOGIE ECOLOGIE MG1	1 porte-vues 100 vues
MODULE PRO MP7 MMES DELAYE ET POLGE	1 classeur + feuilles + pochettes plastiques 1 classeur souple + intercalaires + feuilles
MODULE PRO MP9 MME DALOU	1 porte vues de 150 vues
ACSES	1 porte-vues 150 vues
PREPA MME SAURAT	Même classeur qu'en 2P SAPAT à remettre à jour si nécessaire pour la rentrée Pour les nouveaux : grand classeur A4 blanc + 7 intercalaires + feuilles et pochettes plastique
DIVERS	1 trousse complète avec ciseaux et colle <b>Un agenda que les élèves devront utiliser OBLIGATOIREMENT (Ecole directe ne le remplace pas)</b> 2 trieurs (matières générales, matières professionnelles) Feuilles simples ou doubles format A4 (petits ou grands carreaux) Intercalaires 1 porte-bloc rigide pour les prises de notes en EPS et lors des sorties 1 clé USB de 64 Go à conserver pour les 2 ans du Bac pro <b>et à marquer à son nom (la rendre bien reconnaissable)</b>

## DEPENSES A PREVOIR 1<sup>ère</sup>

### **Livres / calculatrice commandés par nos soins et facturés en septembre**

- 2 Romans environ : 12€
- Enseignements professionnels - Blocs de compétences 1 à 4 : 21€
- Pour les nouveaux élèves : une calculatrice Numworks Graphique 80 €

Soit un total maximum de 33€ pour les élèves déjà au LEAP et 113€ pour les nouveaux élèves.

Cette charge apparaîtra sur votre facture annuelle et sera lissée sur l'année scolaire.

Si vous êtes boursier la prime d'équipement de 341€ couvrira ces frais.